



- ZONAGE**
- Zone bleue
  - Zone rouge
  - Zone turquoise
  - Zone verte
- PRESCRIPTIONS**
- Espaces boisés classés
  - Emplacements réservés
  - Lisière autour des massifs boisés
  - Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
  - Secteurs de mixité sociale
  - Secteurs de diversité commerciale à protéger
  - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies emprises publiques et limites séparatives
  - Bâti en zone N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (mutation en logement)
  - Périmètre de 500m de la gare de L'Isle-Adam-Parmain
  - Bande de 5m
- PPRI**

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	SUPERFICIE
A	Commune	Stationnement	1 600 m <sup>2</sup>
B	SANEF	Emprise autoroutière et routière	300 000 m <sup>2</sup>
C	ÉTAT	Rescindement du bord de l'Osie	3 600 m <sup>2</sup>
D	Commune	Emprise de la rue Faganard	250 m <sup>2</sup>
E	Commune	Prolongation de l'Allée Le Noble	2 900 m <sup>2</sup>
F	Commune	Prolongation de la parcelle visuelle du Pavillon Citad	2 100 m <sup>2</sup>
G	Commune	Voie publique entre l'Avenue de Paris et l'Avenue des Bonshommes	2 100 m <sup>2</sup>
H	Commune	Parc de stationnement en centre-ville accessible de la rue Millet	700 m <sup>2</sup>
I	SIAPA	Extension de la station d'épuration des eaux	10 400 m <sup>2</sup>
J	Commune	Garage de l'entrée de ville sud, angle RD922, rue St Lazare, rue Millet	800 m <sup>2</sup>
K	Commune	Prolongation, le long de l'Osie, des espaces verts de loisir et de sport	210 400 m <sup>2</sup>
L	Commune	Espace vert	3 300 m <sup>2</sup>
M	SIAPA	Remplacement des signaux sous l'Osie	4 600 m <sup>2</sup>
N	Commune	Espace vert paysagé	450 m <sup>2</sup>
O	Commune	Espace vert	1 500 m <sup>2</sup>

Superficie totale : 330 000m<sup>2</sup>

Les superficies des emplacements réservés, calculées au moyen d'un logiciel informatique et arrondies, sont données à titre indicatif.

LISTE DES SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

N°	Part de logements sociaux
A	20 %
B	100 %
C	100 %
D	30 %
E	35 %
F	35 %
G	100 %
H	20 %
I	35 %
J	20 %
K	25 %
L	25 %
M	35 %
N	35 %
O	35 %
P	30 %
Q	100 %
R	45 %
S	40 %
T	30 %
U	100 %
V	20 %
W	30 %
OAP sud-ouest	30 %
OAP sud-est	35 %
OAP nord	50 %

Département du Val d'Oise  
Commune de l'Isle-Adam

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Règlement graphique**

Vu pour être annexé à la DCM  
d'approbation du:  
**23/05/2019**  
Cachet de la Mairie

